

# ATELIER PRESSE 10 NOVEMBRE 2016

## MAISON DES FEMMES DE MONTREUIL

---

### Contenu

REVUES DE PRESSE .....	3
Revue de Presse du 10 novembre 2016.....	4
FEMINICIDES .....	6
Meurtre de Saint-Flour : deux hommes, dont le principal suspect, appréhendés .....	7
Montreuil : il étrangle son épouse puis l'enterre à la cave .....	8
Amélie-les-Bains: une femme abattue par son mari.....	9
Valenton : le compagnon mis en examen pour tentative de meurtre.....	10
Seine-Saint-Denis : meurtre sanglant chez un couple de Mongols, au Bourget .....	11
Perpignan : une femme décédée, son mari en garde à vue pour meurtre.....	12
FEMINISME .....	13
« Ils nous tuent » : Des féministes affichent, dans la rue, les visages de femmes tuées depuis janvier .....	14
Ils nous tuent" : du street art féministe contre les violences conjugales .....	16
Egalité Femme - Homme .....	18
Une centaine d'entreprises sanctionnées pour ne pas avoir respecté l'égalité homme-femme .....	19
MESDAMES, À PARTIR DU 7 NOVEMBRE, 16H34, VOUS TRAVILLEREZ BÉNÉVOLEMENT .....	20
Inégalités de salaire : les Françaises appelées à cesser le travail le lundi 7 novembre .....	21
Faut-il vraiment arrêter de travailler le 7 novembre à 16h34 ?.....	24
PROSTITUTION.....	27
Prostitution : les "parcours de sortie" entrent en vigueur.....	28
Prostitution: Des aides financière, sociale et médicale désormais disponibles pour en sortir.....	30
MARIAGES FORCES.....	31
INFOGRAPHIE : 1,2 MILLIARD DE FILLES SERONT MARIÉES DE FORCE DURANT LEUR ENFANT D'ICI À 2050	32
SEXISME.....	34
« Paye ta Robe » : les avocates ont enfin leur Tumblr contre le sexisme.....	35
Les ministères sociaux s'engagent pour une communication non sexiste .....	36
Connaissez-vous les 10 recommandations du HCE pour une communication non sexiste .....	37
Le Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme ?.....	38
Qu'est-ce que le sexisme ? .....	38
Quels sont vos droits ? .....	38
Violences faites aux femmes .....	43
Debout contre les violences faites aux femmes.....	44
Les infographies.....	46

Cycle de vie et violence à l'égard des femmes.....	47
EGALITE FEMMES/HOMMES : LES 10 CHIFFRES A CONNAITRE .....	48
100% des FEMMES HARCELEES DANS LES TRANSPORTS .....	49
80% des FEMMES CONFRONTEES AU SEXISME AU TRAVAIL .....	49
Les femmes, 1ères victimes des violences au sein du couple .....	50
10 RECOMMANDATIONS POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STEREOTYPE DE SEXE .....	51
1,2 MILLIARD DE FILLES SERONT MARIÉES DE FORCE DURANT LEUR ENFANCE D'ICI À 2050.....	52
GYNOPHOBIE.....	53
#STOPCULTUREDUVIOL.....	56
"Messieurs, voici comment distinguer drague et harcèlement" .....	57
LA VERITE SUR LES FAUSSES ACCUSATIONS.....	61

# REVUES DE PRESSE

## FEMICIDIDES :

### 6 Femmes ont été tuées en France par leur conjoint ou ex-conjoint entre le 27 octobre et le 10 novembre 2016!

- ✓ Jeudi 27 octobre à Saint-Flour (Cantal), Melissa Mas (34 ans), mère de famille, a été tuée à l'arme blanche. Son corps n'a été retrouvé que vendredi après-midi. Le meurtrier est son conjoint, il a été arrêté la nuit suivante, à Clermont-Ferrand.  
[http://www.lamontagne.fr/saint-flour/faits-divers/2016/10/29/meurtre-de-saint-flour-deux-hommes-dont-le-principal-suspect-apprehendes\\_12133556.html](http://www.lamontagne.fr/saint-flour/faits-divers/2016/10/29/meurtre-de-saint-flour-deux-hommes-dont-le-principal-suspect-apprehendes_12133556.html)
- ✓ Dimanche 30 octobre à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le corps d'une femme de 35 ans, prénommée Aïcha, mère d'un bébé de 7 mois, a été retrouvé enterré dans la cave d'un immeuble. L'ex-mari a reconnu être l'auteur du crime par strangulation, le mercredi 26 octobre.  
<http://www.ladepeche.fr/article/2016/11/02/2450839-montreuil-asphyxie-femme-ete-retrouvee-morte-cave.html>  
<http://www.directmatin.fr/france/2016-10-31/montreuil-un-homme-arrete-suspecte-davoir-tue-et-enterre-sa-femme-741675>  
<http://www.leparisien.fr/montreuil-93100/montreuil-il-tue-sa-femme-et-l-enterre-dans-la-cave-31-10-2016-6272733.php#xtor=AD-1481423552>  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/11/02/97001-20161102FILWWW00348-montreuil-un-homme-suspecte-d-avoir-etrangle-sa-femme-ecroue.php>
- ✓ Lundi 31 octobre à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), une femme âgée de 39 ans a été tuée d'un coup de feu dans la tête. Elle était la mère de trois enfants. Son mari (52 ans) a retourné son arme contre lui pour se suicider. Ce soir, son pronostic vital est toujours engagé  
<http://www.lindependant.fr/2016/10/31/amelie-les-bains-un-homme-tue-sa-femme-et-tente-de-se-suicider,2274284.php>
- ✓ Valenton (94). Le 30 octobre, Ayssatou Sow (21 ans) est décédée après un mois de coma, suite à l'agression par son compagnon (19 ans) le 18 septembre 2016, alors qu'elle rentrait d'une sortie. "La jalousie..."  
<http://www.leparisien.fr/valenton-94460/valenton-le-compagnon-mis-en-examen-pour-tentative-de-meurtre-20-09-2016-6136369.php>
- ✓ Lundi 31 octobre au Bourget (Seine-Saint-Denis), une femme âgée de 52 ans, prénommée Darmaabazar, a été retrouvée morte, poignardée, sur le palier de son appartement dévasté. Elle portait de nombreuses blessures sur le cou, au flanc et aux poignets, attestant qu'elle a lutté pour ne pas mourir !  
<http://www.leparisien.fr/le-bourget-93350/le-bourget-meurtre-sanglant-chez-un-couple-de-mongols-01-11-2016-6276042.php>
- ✓ Vendredi 4 novembre à Perpignan, une femme a été assassinée par son mari. Hospitalisée avec un pronostic vital engagé, elle est décédée ce soir.  
Cette fois c'est le commissaire de Perpignan, Yannick Janas, qui parle de "drame familial". Quand un "directeur départemental de la sécurité publique" banalise et minimise un CRIME, alors on sait que les femmes victimes de violences conjugales ne sont ni entendues ni protégées, dans ses services !!!  
<http://www.lindependant.fr/2016/11/04/perpignan-une-femme-entre-la-vie-et-la-mort-son-mari-en-garde-a-vue,2275031.php>

« Ils nous tuent » : Des féministes affichent, dans la rue, les visages de femmes tuées depuis janvier

<http://www.20minutes.fr/societe/1952755-20161101-tuent-feministes-affichent-rue-visages-femmes-tuees-depuis-janvier>

<http://www.grazia.fr/article/ils-nous-tuent-du-street-art-feministe-contre-les-violences-conjugales-833100>

## EGALITE FEMMES/HOMMES

### Une centaine d'entreprises sanctionnées pour ne pas avoir respecté l'égalité homme-femme

<http://www.actu-economie.com/2016/10/30/centaine-dentreprises-sanctionnees-ne-respecte-egalite-homme-femme/>

### Inégalités de salaire : les Françaises appelées à cesser le travail le **lundi 7 novembre**

<http://www.marianne.net/inegalites-salaire-les-francaises-appellees-cesser-travail-lundi-7-novembre-100247518.html>

<http://www.lci.fr/societe/mesdames-a-partir-du-7-novembre-16h34-vous-travaillerez-benevolement-2010002.html>

<http://www.20minutes.fr/societe/1953247-20161102-inegalites-salariales-francaises-appellees-mettre-greve-partir-lundi-7-novembre-16h34>

[http://www.liberation.fr/france/2016/11/04/faut-il-vraiment-arreter-de-travailler-le-7-novembre-a-16h34\\_1526023](http://www.liberation.fr/france/2016/11/04/faut-il-vraiment-arreter-de-travailler-le-7-novembre-a-16h34_1526023)

## SEXISME :

### Le Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme ?

<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/vos-droits/>

### Les ministères sociaux s'engagent pour une communication non sexiste

[http://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/les-ministeres-sociaux-s-engagent-pour-une-communication-non-sexiste\\_1846655.html](http://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/les-ministeres-sociaux-s-engagent-pour-une-communication-non-sexiste_1846655.html)

### Connaissez-vous les 10 recommandations du HCE pour une communication non sexiste ?

<https://www.facebook.com/MinistereFamillesEnfanceDroitsDesFemmes/photos/pb.217440228379539.-2207520000.1478160461./972588989531322/?type=3&theater>

<https://www.facebook.com/MinistereFamillesEnfanceDroitsDesFemmes/photos/pb.217440228379539.-2207520000.1478160461./972588989531322/?type=3&theater>

### « Paye ta Robe » : les avocates ont enfin leur Tumblr contre le sexisme

<http://www.elle.fr/Societe/News/Paye-ta-Robe-les-avocates-ont-enfin-leur-Tumblr-contre-le-sexisme-3334190#>

## PROSTITUTION

### Publication du décret relatif au **parcours de sortie de la prostitution**

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250271728110&cid=1250271724535>

<http://www.20minutes.fr/societe/1953347-20161102-prostitution-aides-financiere-sociale-medicale-desormais-disponibles-sortir>

## Violences faites aux femmes

### Debout contre les violences faites aux femmes

**25 NOVEMBRE 2016** : DEBOUT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

18H30 DE BASTILLE A REPUBLIQUE ET ON RESTE SUR LA PLACE !

<https://www.solidaires.org/Debout-contre-les-violences-faites-aux-femmes>

## INFOGRAPHIE :

### 1,2 MILLIARD DE FILLES SERONT **MARIÉES DE FORCE** DURANT LEUR ENFANT D'ICI À 2050

<http://citizenpost.fr/2016/11/infographie-sommes-mariage-denfants/>

### **Cycle de vie et violence** à l'égard des femmes

<http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1372349275.pdf>

### **EGALITE FEMMES/HOMMES** : LES CHIFFRES A CONNAITRE

<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/chiffres-clefs/>

## GYNOFOBIE

[http://www.liberation.fr/debats/2016/05/13/gynophobie-nom-neologisme-designant-l-hostilite-et-la-violence-envers-les-femmes-du-harcelement-de-r\\_1452188](http://www.liberation.fr/debats/2016/05/13/gynophobie-nom-neologisme-designant-l-hostilite-et-la-violence-envers-les-femmes-du-harcelement-de-r_1452188)

### #STOPCULTUREDUVIOL

<https://www.facebook.com/feministescontrelecyberharcelement/photos/a.1029413457101141.1073741828.1026099724099181/1242352925807192/?type=3&theater>

### "Messieurs, voici comment distinguer drague et harcèlement"

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/petit-tutoriel-pour-distinguer-drague-et-harcelement\\_1798286.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/petit-tutoriel-pour-distinguer-drague-et-harcelement_1798286.html)

### LA VERITE SUR LES FAUSSES ACCUSATIONS

<http://sarahbeaulieu.me/the-enliven-project>

# FEMINICIDES

## Meurtre de Saint-Flour : deux hommes, dont le principal suspect, appréhendés



Le meurtre est intervenu au 33, rue Marchande

L'enquête du meurtre d'une femme, en plein cœur de Saint-Flour, s'est accélérée. Dans la nuit de vendredi à samedi, deux hommes ont été interpellés, à Clermont-Ferrand. Dont le principal suspect.

On en sait désormais beaucoup plus sur le drame survenu rue Marchande, à Saint-Flour (Cantal).

Selon la substitut du procureur d'Aurillac, Elen Etien, "la victime était une jeune mère de famille. Le meurtre est vraisemblablement intervenu dans la soirée du 27 octobre, dans un contexte conjugal."

La Sanfloraine, **Melissa Mas**, une mère de famille de 34 ans, aurait été tuée à l'arme blanche, sans doute un couteau.

Deux suspects ont été interpellés, dans la nuit de vendredi à samedi, peu avant minuit, à Clermont-Ferrand, alors qu'ils étaient dans un hôtel place de Jaude.



Saint-Flour et son frère, dans la nuit du 28 au 29 octobre 2016

Les deux individus, fortement alcoolisés, étaient en train de perturber la vie de l'établissement, notamment en renversant des meubles.

Les policiers, qui avaient le signalement de ces deux jeunes hommes, les ont interpellés et les ont remis aux enquêteurs de la section de recherches de la gendarmerie.

Les deux hommes, de 26 et 29 ans, sont toujours en garde à vue. Les enquêteurs ont d'ores et déjà réalisé de nombreuses investigations et auditions. Si les auditions se poursuivent, la piste d'un drame d'origine conjugal semble se dessiner. Le corps de la victime a été transféré à l'institut médico-légal de Clermont-Ferrand en vue d'une prochaine autopsie.

## Montreuil : il étrangle son épouse puis l'enterre à la cave

>[Île-de-France & Oise](#)>[Seine-Saint-Denis](#) | Nathalie Revenu | 31 octobre 2016, 15h50 | MAJ : 31 octobre 2016, 20h41 | 11



C'est dans cette cave de la rue Voltaire, à Montreuil, que le corps a été découvert par la police.  
LP/Nathalie Revenu

C'est un meurtre sordide qu'a confessé un homme de 39 ans lors de son interpellation, dans la nuit de dimanche à lundi, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Il a avoué avoir étranglé son épouse de 35 ans puis avoir enterré son cadavre dans la cave de son immeuble. Il a été placé en garde à vue à une heure du matin pour « meurtre sur conjoint », indique le parquet de Bobigny.

Selon les aveux du meurtrier, le crime aurait été commis plusieurs jours avant le mercredi 27 octobre, à son domicile. Ce couple mixte - lui est d'origine indienne, elle algérienne - n'habitait plus ensemble depuis plusieurs mois. Aïcha vivait aux Lilas. En début de semaine dernière, elle s'était néanmoins rendue chez Gurpee, son mari, rue Voltaire, à Montreuil.

### Il a creusé un trou dans la terre battue

Depuis, elle n'avait plus donné de nouvelles et était injoignable. Inquiet sur le sort de cette maman d'un bébé de sept mois, le frère de celle-ci, s'était résolu à se déplacer jusqu'au domicile de son beau-frère. Il savait que le couple n'allait plus très bien mais il était loin d'imaginer l'issue fatale. Finalement, après avoir caché le meurtre pendant quatre jours, le mari meurtrier a craqué devant la détresse de son beau-frère. Il a avoué avoir supprimé Aïcha après une dispute. Puis, à la police qui venait l'interpeller, il a indiqué qu'il avait eu l'idée de se débarrasser du corps en l'ensevelissant dans la cave. De son petit studio situé au rez-de-chaussée, il lui suffisait de faire quelques mètres pour accéder au sous-sol. C'est dans l'un de ces compartiments rudimentaires, dépourvus de portes, au sol en terre battue, qu'il a creusé un trou pour y cacher le corps.

### La date précise de la mort pas encore établie

Il a agi avec suffisamment de discrétion pour ne pas éveiller l'attention de ses voisins. Dans cet immeuble étroit de trois étages, un résident affirme ne s'être aperçu de rien. Mais tôt au tard, le meurtre aurait été découvert. Abasourdi par la nouvelle, le voisin glisse : « Les caves devaient être réaménagées prochainement ». Les premiers résultats de l'autopsie ont permis de confirmer que la victime avait été étranglée. La date de la mort n'a pas encore été précisément établie. Le meurtrier présumé ne semblait pas avoir d'antécédents judiciaires. A priori, il n'était pas connu pour des violences conjugales. L'enquête a été confiée au service départemental de la police judiciaire.

[leparisien.fr](http://leparisien.fr)

## Amélie-les-Bains: une femme abattue par son mari

Le 31 octobre à 17h41 par Laure Moysset | Mis à jour le 01 novembre



PHOTO/Google street view

**Un drame familial s'est noué ce lundi, en début d'après-midi à Amélie-les-Bains sur la voie verte reliant Reynes. Selon les premiers éléments, une femme, originaire de la commune et âgée de 39 ans a été tuée, atteinte d'un coup de feu dans la tête. Elle était la mère de trois enfants.**

Son mari, domicilié dans le secteur, et lui âgé de 52 ans serait l'auteur des faits, et aurait retourné son arme contre lui pour se suicider.

Entre la vie et la mort, il a été évacué vers l'hôpital de Perpignan où son pronostic vital était toujours engagé ce lundi soir.

Les services de la gendarmerie ont ouvert une enquête afin de déterminer les causes et circonstances exactes de cette affaire. Les auditions des différents témoins et les investigations sont en cours.

L'Indépendant

## Valenton : le compagnon mis en examen pour tentative de meurtre

>[Île-de-France & Oise](#)>[Val-de-Marne](#)>[Valenton](#) 20 septembre 2016, 20h20|0

Valenton (94). Le 30 octobre, Ayssatou Sow (21 ans) est décédée après un mois de coma, suite à l'agression par son compagnon (19 ans) le 18 septembre 2016, alors qu'elle rentrait d'une sortie. "La jalousie..."



L'homme de 19 ans qui avait été arrêté dimanche après avoir laissé sa compagne pour morte à Valenton a été mis en examen pour tentative de meurtre mardi. LP/A.-L.A.

[Valenton Tentative de Meurtre Mise en Examen](#)

L'homme de 19 ans qui avait été arrêté dimanche après avoir laissé sa compagne pour morte dans son appartement de Valenton a été mis en examen pour tentative de meurtre mardi. Il avait été arrêté chez lui, à Limeil-Brevannes, avant d'être placé en garde à vue pour tentative d'homicide volontaire. Place de la Bonde à Valenton, les policiers avaient découvert après des appels aux secours une jeune femme de 21 ans sur le sol avec une plaie ouverte au niveau de la tempe. Elle avait été évacuée dans un état stabilisé. Son compagnon avait appelé un proche pour expliquer qu'il venait de la tuer et qu'il l'avait laissée pour morte. Il aurait pu s'en prendre à elle par jalousie, alors qu'elle rentrait d'une soirée.

**leparisien.fr**



C'est au 1er étage de cet immeuble du Bourget (Seine-Saint-Denis) que le drame a eu lieu lundi.  
LP/N.R.

Lundi, peu après midi, la police a découvert une véritable scène de carnage dans un immeuble du **Bourget (Seine-Saint-Denis)**, rue du Colonel-Moll. Dans un lit, dans un appartement du premier étage, le corps d'une femme gisait sans vie et couverte de sang. L'appartement du couple était sens dessus dessous, maculé de sang et couvert d'excréments. Quelques instants plus tôt, le mari était venu demander de l'aide chez la voisine de palier, vacillant et lui aussi ensanglanté. L'homme dans un état critique a été transporté à l'hôpital. Mardi, le pronostic vital de cet homme de 45 ans était toujours engagé. Son état critique n'a pas permis aux enquêteurs de la police judiciaire, chargés de l'affaire, de l'entendre. Il souffre de nombreuses plaies au cou et aux poignets. Sur sa femme, âgée de 52 ans, il a été relevé plusieurs blessures à l'arme blanche sur le cou, au flanc et aux poignets, laissant supposer qu'elle a tenté de résister à son meurtrier. Mardi, un scellé barrait l'accès de l'appartement. Sur le palier lavé à grande eau, la voisine d'en face au léger accent slave annonce qu'elle va déménager illico : « Nous sommes là depuis une semaine, mais nous ne pouvons rester dans un immeuble où il y a eu de telles horreurs. »

### **L'homme se serait infligé plusieurs coups de couteau**

Dans cette bâtisse modeste récemment rénovée et occupée majoritairement par des locataires originaires des pays de l'est, Otgon, le mari et sa femme, Darmaabazar, nés en Mongolie, se disputaient souvent bruyamment. En revanche, aucune plainte n'avait été déposée pour des violences ou des troubles de voisinage.

À ce stade de l'enquête, toutes les pistes sont ouvertes, celle d'un drame conjugal semble la plus plausible. L'homme aurait poignardé sa femme puis il se serait infligé plusieurs coups de couteau pour faire croire à l'agression d'un tiers. Un couteau ensanglanté a été retrouvé sur place.

Le service départemental de la police judiciaire a été chargé de l'enquête. **leparisien.fr**

## Perpignan : une femme décédée, son mari en garde à vue pour meurtre

Le 04 novembre à 18h03 par Laure Moysset | Mis à jour il y a 14 heures – L'indépendant



PHOTO/Capture Google StreetView

L'alerte a été donnée auprès des sapeurs-pompiers et des services de police par des voisins ce vendredi vers 15h afin d'intervenir dans le quartier du Mi-Vernet à Perpignan. A leur arrivée, ils ont découvert une jeune femme gisant à son domicile, ensanglantée.

Elle a été évacuée de toute urgence au centre hospitalier de Perpignan dans un état jugé très critique. Dans la soirée, elle a malheureusement succombé à ses blessures quelques heures plus tard.

Entretemps, son mari, âgé d'une quarantaine d'années a été interpellé sur le parking du commissariat où il se rendait pour se constituer prisonnier. L'homme, sous le choc, était toujours placé en garde à vue pour "meurtre" dans la soirée.

"Selon les premiers éléments, il s'agirait d'un drame familial", précise le commissaire Yannick Janas, directeur départemental de la sécurité publique.

Plus d'informations à lire dans notre édition catalane de ce samedi.

[https://www.facebook.com/femicide/?hc\\_ref=NEWSFEED&fref=nf](https://www.facebook.com/femicide/?hc_ref=NEWSFEED&fref=nf)

Vendredi 4 novembre à Perpignan, une femme a été assassinée par son mari. Hospitalisée avec un pronostic vital engagé, elle est décédée ce soir.

Cette fois c'est le commissaire de Perpignan, Yannick Janas, qui parle de "drame familial". Quand un "directeur départemental de la sécurité publique" banalise et minimise un CRIME, alors on sait que les femmes victimes de violences conjugales ne sont ni entendues ni protégées, dans ses services !!!

# FEMINISME

## « Ils nous tuent » : Des féministes affichent, dans la rue, les visages de femmes tuées depuis janvier

**INFO 20 MINUTES** Quatre-vingt-neuf femmes ont été tuées par leurs compagnons ou ex-conjoints en France depuis le début de l'année 2016...



Les premiers visages de femmes tuées par leurs compagnons, peints dans le 12e arrondissement de Paris. - P. ARRIGHI



Vincent Vantighem

- Publié le 01.11.2016 à 14:10
- Mis à jour le 01.11.2016 à 17:20

« Je t'ai quitté. » « Mélissa, 34 ans. » « Tu étais violent. » « Géraldine, 49 ans. » En partant travailler, mercredi matin, les Parisiens découvriront peut-être des visages de femmes et des messages sans équivoque peints au pochoir sur les trottoirs de la Capitale. Ce sont quelques-unes des [89 femmes tuées par leurs compagnons ou leurs ex-conjoints](#) depuis le 1er janvier.

### >> Femmes victimes de violences: Les signes qui doivent vous alerter

Ancienne porte-parole de l'association [Osez le féminisme](#), Pauline Arrighi est à l'origine de cette [campagne de street art](#) qui se décline également sur un site Web dont le nom résume sa pensée : [« Ils nous tuent »](#). « Dans les journaux, lors des procès, on entend toujours la version du meurtrier, explique-t-elle à *20 Minutes*. Notre idée est de rendre la parole à ces femmes et de montrer pourquoi elles ont été tuées, de leur propre point de vue. »

« **L'homme ne supporte pas l'idée de perdre sa drogue, son esclave...** » Pourquoi ? La question amène souvent la même réponse que l'initiative de Pauline Arrighi entend dénoncer. « Dans la plupart des cas, une femme est tuée par son compagnon quand elle lui annonce qu'elle veut rompre, assure la féministe. Tout simplement parce que l'homme n'accepte pas de perdre [celle qui lui sert de punching-ball au quotidien...](#) »

### >> Agde: Il frappe sa femme parce qu'il ne retrouve pas son paquet de cigarettes

Les psychiatres connaissent bien ce phénomène. « L'homme anesthésie sa souffrance en tapant sa femme. Elle est son objet, confirme [Muriel Salmona, psychiatre et fondatrice de l'association Mémoire traumatique](#). Aussi, quand une femme annonce qu'elle veut se séparer,

l'homme laisse éclater sa violence car il ne supporte pas l'idée de perdre sa drogue, son esclave. »

Dans un quart des cas, les auteurs de meurtres conjugaux commis en 2015 se sont d'ailleurs suicidés juste après les faits. [Publiée sur le site, l'histoire de Sylviane, 57 ans](#), en est la plus parlante illustration. « [Le 1er février à Récicourt \(Meuse\)](#), un homme tue d'un coup de fusil son épouse qui veut le quitter (...) Il se suicide et échappe à la justice. »

## 122 femmes tuées par leurs conjoints ou ex en 2015

[Présidente de l'observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, Ernestine Ronai](#) salue la campagne de Pauline Arrighi et en appelle désormais aux pouvoirs publics pour faire baisser ces terribles statistiques. « Il faut encore améliorer la formation des professionnels, lâche-t-elle. Quand une femme battue dit qu'elle a peur, il faut la croire et mettre en place des mesures de protection pour qu'elle puisse se séparer de son conjoint violent sans risquer sa vie. »

### >> Violences : Le « téléphone grave danger » déployé en France

Depuis quelques années, les magistrats ont désormais la possibilité de délivrer des [ordonnances de protection](#) et même des « téléphones portables grave danger » qui permettent aux femmes menacées de solliciter les forces de l'ordre en cas de crise majeure. [Près de 500 appareils de ce type sont aujourd'hui déployés sur tout le territoire](#). Cela n'a toutefois pas empêché 122 femmes de mourir sous les coups de leurs conjoints en 2015. Une tous les trois jours.



## Ils nous tuent" : du street art féministe contre les violences conjugales

Par [Pauline Pellissier](#) Le 02 novembre 2016

### du street art féministe contre les violences conjugales



Un commando féministe a sévi, bombes en main, hier soir sur les murs et les sols de Paris pour dénoncer les féminicides et tenter de parler au nom des victimes, qui ne sont plus là pour le faire.

Le lieu n'a pas été choisi par hasard. C'est dans une brasserie rue des filles du Calvaire, à deux pas de la place Olympe de Gouges (Paris 11e), que Pauline Arrighi, militante féministe, ex-porte-parole d'Osez le féminisme et créatrice du Tumblr [Je connais un violeur](#), a donné rendez-vous à ses fidèles, ce 1er novembre à 20 heures.

L'objectif est double : partir taguer pour alerter sur les [féminicides](#) - ces 130 femmes tuées chaque année par leur conjoint, compagnon ou ex, mais aussi investir la rue la nuit. Le genre d'endroits, où les femmes peuvent se sentir menacée.

#### Que diraient-elles si elles pouvaient parler ?

*"On n'a jamais le point de vue de ces femmes, mais toujours celui du tueur dans les procès, qui se cherche des excuses. Cela m'a énervé, alors je me suis dit que ce serait bien de faire un truc dans l'espace public, parce que c'est kiffant, c'est très subversif, pour exprimer ce que [les victimes](#) diraient",* raconte Pauline Arrighi. Des pochoirs ont été créés pour mettre en avant leurs paroles - *"tu étais violent, je t'ai quitté", "j'étais trop brisée pour partir", "était-ce une raison pour me tuer ?"* - mais aussi leurs portraits ainsi que leurs prénoms, afin de montrer les "vraies personnes" se cachant derrière ces statistiques.

Ainsi, *"nous leur rendons leur identité, nous leur donnons une voix, nous livrons leur version des faits"*, poursuit la militante. Dans les prochains jours, le site [IlsNousTuent.org](#) listera à partir d'articles de presse, une à une, les victimes de ces [violences conjugales](#) (en grande majorité des femmes, même si [des hommes](#) sont parfois aussi concernés). Derrière cette initiative, il s'agit aussi de

sensibiliser au féminicide, non reconnu en France, contrairement à sept pays d'Amérique latine, comme une circonstance aggravante, et au vocabulaire souvent employé par les médias de "crime passionnel" qui minimise la gravité de l'acte.

### **Un militantisme à la carte**

Une action qui a rassemblé une trentaine de proches, de militants (dont trois hommes), mais qui ne s'inscrit pas dans un collectif particulier. Parmi les personnes présentes, certaines se disent déçues par les associations féministes, d'autres confient préférer un "*militantisme à la carte*", actions par actions, plus spontané, sans engagement à long terme, désormais rendu possible grâce aux réseaux sociaux.

A l'image des brigades anti-sexistes qui se sont déjà constituées dans toute la France grâce à Facebook pour aller épingler d'un autocollant "sexiste" les publicités affichant des corps de femmes nus pour vendre parfums, bijoux et électroménager.

-----

# Egalité Femme - Homme

## Une centaine d'entreprises sanctionnées pour ne pas avoir respecté l'égalité homme-femme

**La ministre des Droits des femmes Laurence Rossignol a indiqué qu'une centaine d'entreprises s'étaient vues infliger une pénalité financière pour ne pas avoir suivi les obligations en matière d'égalité des sexes.**



Un accord garantissant l'égalité dans la rémunération des hommes et femmes doit obligatoirement être négocié en entreprise. En son absence, ou en l'absence d'un plan d'action destiné à faire progresser l'égalité entre les deux sexes, les entreprises peuvent se voir infliger une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité femmes/hommes prévoit également que les entreprises sanctionnées ne pourront pas soumissionner aux marchés publics.

Lors de son audition par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, intervenue ce mercredi, la ministre Laurence Rossignol a affirmé qu'il existait à ce jour 11 000 accords et plans sur l'égalité, tandis que 2 147 entreprises ont reçu leur mise en demeure et 97 ont été sanctionnées.

### *Stimuler les entreprises*

La ministre s'est félicitée que les mises en demeure débouchaient la plupart du temps à l'élaboration d'un plan d'action vers plus d'égalité. Avec ironie, elle a ajouté qu'il aura simplement fallu quelque peu « stimuler » les entreprises.

L'identité des entreprises sanctionnées ou rappelées à l'ordre n'a pas été rendue public. En avril 2015, l'élu EELV Julien Bayou et des associations militant pour le droit des femmes avaient déposé un

recours en justice pour que leur nom soit révélé, mais leur action avait été rejetée par le tribunal administratif de Paris en avril 2016.

## MESDAMES, À PARTIR DU 7 NOVEMBRE, 16H34, VOUS TRAVAILLerez BÉNÉVOLEMENT



**INEGALITES – La newsletter féministe Les Glorieuses a calculé qu'en France, sur l'année 2016, les femmes ne seraient plus payées à partir du 7 novembre, 16h34. Et appelle à se mobiliser pour une prise de conscience citoyenne et politique.**

28 oct 20:09

Les Islandaises lui ont donné des idées. Rebecca Amsellem, fondatrice de la newsletter féministe Les Glorieuses, a lancé ce vendredi 28 octobre [sur thunderclap](#) (une plateforme destinée à initier des mouvements sociaux), l'opération "#7novembre16h34".

Un hashtag énigmatique qui correspond à quoi ? Tout simplement au moment précis dans l'année à partir duquel les femmes, en France, commenceront à travailler "bénévolement", si l'on se rapporte aux inégalités salariales en cours dans le pays.

Alors que dans leur lutte pour obtenir des salaires égaux, les Islandaises ont fondé leur calcul sur la base d'une journée de huit heures et se sont [mises en grève, symboliquement, le 24 octobre dernier à 14h38](#), Rebecca Amsellem a, elle, choisi de baser son estimation sur le nombre de jours ouvrés dans l'année. "Selon les derniers chiffres d'Eurostat de 2010, les femmes sont payées en moyenne 15,1% de moins que les hommes" explique-t-elle à LCI. "J'ai rapporté ce chiffre au nombre de jours ouvrés en 2016, soit 253. Et j'en ai conclu que cette année, les femmes arrêteront d'être payées 38,2 jours avant les hommes, soit le 7 novembre à 16h34."

Toutes dans la rue ?

Un calcul savant pour une revendication simple : "Permettre une prise de conscience des femmes françaises de ces inégalités" précise la fondatrice des Glorieuses. "Et faire en sorte que le sujet devienne davantage politique. C'est pourquoi nous demandons aux syndicats et aux associations féministes, s'ils le souhaitent, de s'approprier cette démarche."

Et concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Que toutes les Françaises devraient descendre battre le pavé à partir du 7 novembre, 16h34, jusqu'à la fin de l'année ? Pas vraiment. Car l'initiative des Glorieuses a davantage une portée symbolique. "Ce n'est pas notre rôle que d'appeler à la grève. Mais si les femmes peuvent prendre conscience qu'à partir de cette date, elles travaillent bénévolement par rapport aux hommes... c'est un premier pas. Car cette inégalité en cache d'autres, notamment au niveau de l'accès à l'emploi et du temps partiel."

A noter que dans un autre calcul, [nos confrères de Libération](#) ont déterminé que, sur une journée, les femmes n'étaient plus payées, en moyenne, à partir de 14h38. A chacun sa méthode. Force est de constater que par le biais de tous les rapports officiels à l'échelle de l'Union Européenne, les salaires entre hommes et femmes n'ont pas encore, en 2016, atteint l'égalité parfaite.

## Inégalités de salaire : les Françaises appelées à cesser le travail le lundi 7 novembre

Mercredi 02 Novembre 2016 à 9:47

### Magazine Marianne

Un collectif féministe appelle les travailleuses partout en France à cesser de travailler à partir du lundi 7 novembre à 16h34. Un mouvement destiné à attirer l'attention sur la problématique de l'inégalité des hommes et des femmes dans le monde du travail, notamment au niveau des salaires.



- Capture d'écran de l'événement Facebook.

Elles souhaitent créer un électrochoc. **Le collectif Les Glorieuses appelle les femmes à quitter leur travail le lundi 7 novembre à 16h34, et ce... jusqu'à la fin de l'année**, comme l'a repéré [France Bleu](#). La raison de cette précision dans la date est très simple : si l'on se base sur l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes, selon leur calcul, les Françaises travailleront à partir de ce moment bénévolement pendant les deux mois restants de l'année, comparées à leurs collègues masculins.

**"Tout travail mérite\* salaire. \*Offre valable, toute l'année pour les hommes, uniquement jusqu'au 7 novembre à 16h34 pour les femmes"**, dénonce ainsi le collectif.

Une inégalité, si on en croit le [Forum économique et mondial](#), **qui ne sera réduite pas réduite avant 2186 !** [Sur Facebook](#), avec l'appui du blog "Paye Ta Shnek", le collectif a donc créé un événement pour appeler les "femmes, les hommes, les syndicats et les organisations féministes à rejoindre le mouvement du '7 novembre 16h34' et à multiplier les événements et manifestations pour faire de l'inégalité salariale une problématique politique centrale. **En s'emparant collectivement de ce sujet, nous montrons que l'inégalité des salaires entre les genres n'est pas une 'affaire de bonne femme'**". Ce mercredi matin, le message était partagé près de 10.000 fois et un peu plus d'un millier de personnes ont fait part de leur envie d'y participer. A Nantes et à Lyon, d'autres événements sont prévus par des collectifs féministes.

Un mouvement directement inspiré des Islandaises. Le 24 octobre dernier, ces dernières ont quitté leur travail à 14h38 pour aller manifester devant le Parlement, à Reykjavik, la capitale, et réclamer elles aussi l'égalité de salaire.

Women in Iceland come together to fight for equality, shouting  
OUT [#kvennafrí](#) [#womensrightspic.twitter.com/vTPFwfSoVk](#)

— Salka Sól Eyfeld (@salkadelasol) 24 octobre 2016

En 1975 déjà, comme le rappelle *Le Monde*, 90 % des femmes de l'île s'étaient mises en grève et avaient rejoint la capitale. Rebelote en 2005 et 2008. En France, selon un calcul du journal *Libération*, **les femmes, sur une journée de travail, commencent à travailler bénévolement à partir de 14h38...**

Pays	Heure de départ
Allemagne	14h09
Australie	14h37
Autriche	13h45
Belgique	15h49
Canada	13h50
Corée	10h48
Danemark	15h01
Espagne	15h59
Etats Unis	13h48
Finlande	13h48
France	14h38
Grèce	14h57
Hongrie	15h55
Irlande	14h49
Israël	13h30
Italie	15h07
Japon	12h09
Mexique	15h02
Norvège	15h39
Nouvelle Zélande	15h51
Pologne	15h47
Portugal	14h44
Royaume Uni	13h45
République Tchèque	14h18
Suède	14h35
Turquie	13h37

Source: [DECO Employment Database, données de 2013](#) [Récupérer les données](#)



Sur quelques pays membres de l'[#OCDE](#) voici l'heure à partir de laquelle les [#femmes](#) cessent d'être payées via [@libe#inegalite#salaires](#)  
[10:10 - 26 Oct 2016](#)

Selon l'Observatoire des inégalités, l'écart moyen de salaire entre les femmes et les hommes et à ce jour d'environ 11%.

Pour le moment, le gouvernement n'a pas encore réagi. Mais sur son compte Twitter, Laurence Rossignol, la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a relayé l'appel du collectif.

laurence rossignol a retweeté



**Les Glorieuses** @Les\_Glorieuses · 30 oct.

#7novembre16h34 Les Françaises veulent l'égalité des salaires.  
[facebook.com/events/1697123...](https://facebook.com/events/1697123...)

laurence rossignol, Laurence Ferrari, Audrey PULVAR et 6 autres



↩ 40 ❤️ 29 ⋮

**TAGS:**

**INÉGALITÉS, FÉMINISME, TRAVAIL**

### **L'appel à la mobilisation, qui vise à protester contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, initiée par la newsletter féministe Les Glorieuses, ne fait pas l'unanimité.**

L'appel à la mobilisation a été lancé la semaine dernière. Peut-être l'avez-vous vu passer sur les réseaux sociaux, sous le hashtag #7novembre16h34. A partir de cette date et de cette heure, les femmes travailleront «bénévolement» le reste de l'année en France. Les 38 jours ouvrés restant représentent la différence de salaire femmes-hommes, ces dernières étant payées 15,1 % de moins que leurs collègues masculins, si l'on se fie aux chiffres de la Commission européenne - en mars dernier, [une étude de l'Insee, elle, estimait cet écart à 19% en moyenne, soit 455 euros](#). L'initiative, lancée par une newsletter féministe, Les Glorieuses, s'inspire de la grève des femmes organisée le 24 octobre dernier en Islande. Des milliers de travailleuses [avaient foulé le pavé](#), vêtues de noir, pour protester contre les inégalités salariales. Si la mobilisation des insulaires a été largement saluée, l'initiative française, elle, semble moins faire l'unanimité. Ces derniers jours, plusieurs internautes ont interpellé les organisatrices, notamment sur le flou entretenu autour de la nature de l'évènement. Que lui est-il reproché exactement ? On fait le point.

### **De ne pas vraiment appeler à la grève**

La mobilisation hexagonale s'inspire ouvertement de l'exemple islandais. Pourtant, il ne s'agit pas d'un appel à la grève générale, comme ce fut le cas sur l'île le 24 octobre. L'évènement de lundi a pourtant été interprété, à tort, comme tel. «Les Françaises appelées à se mettre en grève le 7 novembre à 16h34», [a par exemple titré Le Figaro](#). «Alors, tu fais grève lundi, toi ?» nous a aussi demandé une collègue, pourtant bien informée. Les organisatrices ont ainsi été interpellées à plusieurs reprises, pour savoir si un préavis de grève avait été déposé par un syndicat.

Contacté par *Libération*, Les Glorieuses indiquent avoir relayé leur appel «aux groupes qui s'occupent des inégalités salariales au sein des syndicats», mais aucun appel à la grève n'a été lancé, et aucune caisse de grève, permettant de soutenir financièrement les éventuelles grévistes, n'est prévue. Gaffe donc, car quitter son bureau sans prévenir à 16h34 lundi peut être considéré comme par l'employeur comme une absence injustifiée, ou même un abandon de poste, et donc un motif de licenciement. Plusieurs femmes s'en sont inquiétées [sur la page Facebook de l'évènement](#) (dont le visuel d'illustration très stéréotypé, depuis remplacé, [a aussi fait tiquer](#)). Rien n'empêche cependant pour les salariées du privé d'exercer son droit de grève : sauf exception, le code du travail n'impose, contrairement aux idées reçues, aucun préavis légal, et l'intervention des syndicats n'est pas obligatoire. L'employeur [doit être en revanche](#) mis au courant des revendications des grévistes. Pour la fonction publique en revanche, une «organisation syndicale représentative au niveau national» doit déposer un préavis au moins cinq jours avant la date choisie, [prévoit le code du travail](#).

## **De ne s'adresser qu'à certaines travailleuses**

Quitter son poste à 16h34 pour protester contre les inégalités salariales, c'est bien joli, mais tout le monde ne peut pas se le permettre, surtout en l'absence de caisse de grève. La mobilisation sera plus facile pour la salariée d'une start-up par exemple que pour une femme de ménage ou une salariée de la grande distribution, reproche-t-on grosso modo aux organisatrices.

«C'est vrai, mais il ne faut pas oublier que beaucoup femmes sont chômeuses, travaillent en intérim, sont auto-entrepreneuses», et ont donc des horaires flexibles, nuance Fatima Benomar, cofondatrice du collectif Les Effrontées, qui prend part au mouvement. Le soutien au mouvement peut aussi se faire en ligne, via un post Facebook ou Twitter, et ne nécessite pas forcément de se déplacer, répondent aussi les organisatrices.

## **D'occulter d'autres mobilisations**

Cette forme de mobilisation 2.0., ayant pour objectif d'attirer l'attention des médias, ne fait d'ailleurs pas non plus l'unanimité, certaines militantes lui reprochant d'être déconnectées des réalités de terrain. Les Glorieuses ont lancé un [manifeste en ligne](#), un [hashtag](#) et même un [Thunderclap](#), une plateforme qui poste automatiquement un message de soutien au mouvement en accédant à nos comptes sur les réseaux sociaux. Des outils de communication que ne maîtrisent pas les travailleuses précaires elles aussi engagées pour l'égalité salariale. Ces derniers mois, plusieurs corps de métiers se sont ainsi mis en grève pour réclamer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, sans que leurs mobilisations trouvent le même écho médiatique. On pense aux grèves des [caissières de Carrefour market](#), [des femmes de ménage](#) d'hôtels de luxe, des salariées de grands magasins ou encore des [coiffeuses afro de Château d'eau](#) à Paris ou encore des [infirmières](#).

## **De ne pas plutôt s'adresser aux hommes**

«Et si plutôt que ca soit les femmes qui cessent le travail pour protester contre l'inégalité salariale, c'étaient les hommes ?», interroge la blogueuse Crêpe Georgette dans une série de tweets. Ce serait une «merveilleuse occasion pour les hommes de prouver leur bonne volonté. Un homme pro-féministe pourrait exercer son droit de grève pour protester contre l'inégalité salariale», argue-t-elle. Son argument : pourquoi les femmes, qui sont justement les plus précaires, se mettraient en danger et arrêteraient d'être payée à 16h34 lundi, justement pour prouver qu'elles sont moins payées ? Plusieurs chercheurs, comme le sociologue Lilian Mathieu, ont interrogé [cette problématique liant la précarité et les mouvements sociaux](#).

Le mouvement n'est pas non-mixte, répondent les organisatrices, et tout le monde peut y participer. «Nous appelons les femmes, les hommes, les syndicats et les organisations féministes à rejoindre le mouvement du 7 novembre 16h34 et à multiplier les événements et manifestations pour faire de l'inégalité salariale une problématique politique centrale», détaille ainsi [la page dédiée](#) à l'événement. Avec cette date, «on a

*voulu créer une symbolique autour de l'inégalité salariale, avec une volonté de créer une prise de conscience générale», se défend Rebecca Amsellem, la fondatrice des Glorieuses. «A d'autres organisations de se l'approprier.» Les Effrontées ont par exemple appelé à un rassemblement place de la République à Paris.*

[Juliette Deborde](#)

# PROSTITUTION

## Prostitution : les "parcours de sortie" entrent en vigueur

**Réinsertion** Publié le jeudi 3 novembre 2016 – Localtis.info

Les associations spécialisées dans la prise en charge des prostituées peuvent désormais solliciter l'agrément nécessaire à l'accompagnement des nouveaux parcours de réinsertion des prostituées. En effet, six mois après la loi du 13 avril 2016 venue pénaliser les clients de prostituées (et supprimer le délit de "racolage" instauré en 2003), le volet social de ce texte est entré en vigueur, lundi, après la parution dimanche 30 octobre du décret relatif au "parcours de sortie de la prostitution, et d'insertion sociale et professionnelle". Ainsi, "toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle" pourra bénéficier d'un "accompagnement et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution". L'entrée dans le parcours doit faire l'objet d'une autorisation du préfet. Elle ouvre droit à l'obtention d'un titre de séjour d'au moins six mois pour les personnes étrangères, soit la grande majorité d'entre elles (originaires principalement d'Europe de l'Est, d'Afrique, de Chine et d'Amérique latine). Le parcours permet aussi à celles qui ne sont pas aux minimas sociaux de bénéficier d'une aide financière. Il facilite l'accès à un logement social ou à un foyer, à des soins physiques ou psychologiques, à des actions d'insertion sociale... L'accompagnement sera confié à des associations agréées par le préfet. Pour ce faire, les associations doivent être actives depuis au moins trois ans dans le domaine de l'accompagnement des prostituées. Le parcours est d'une durée de dix mois renouvelables, dans la limite de deux ans. Les dossiers sont soumis à l'avis d'une "commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle" installée dans chaque département sous l'autorité du préfet. C'est elle qui coordonne les actions entreprises. La commission est composée d'un magistrat judiciaire, des responsables de la police et de la gendarmerie, des représentants des collectivités et intercommunalités, des associations agréées... Elle se réunit au moins une fois par an pour arrêter la politique départementale en la matière, et autant que nécessaire pour délibérer sur les situations individuelles (engagement dans un parcours de sortie ou renouvellement). La publication du décret "témoigne de la détermination du gouvernement à faire de l'abolition de la prostitution une réalité", se félicite le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, dans un communiqué du 31 octobre, rappelant que le projet de loi de finances pour 2017 prévoit d'abonder le fonds prostitution à hauteur de 6,6 millions d'euros. "Depuis quatre ans, les moyens alloués à la sortie de la prostitution ont triplé", selon la même source. Ce fonds créé par la loi de 2016 est abondé à la fois par des crédits budgétaires et par la confiscation des biens et produits aux proxénètes.

Michel Tendil

**Référence** : décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre, JO du 30 octobre 2016.

**Publication du décret relatif au parcours de sortie de la prostitution :  
une étape décisive dans la mise en œuvre du volet social de la loi**

Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, se félicite de la publication du décret en Conseil d'Etat relatif au parcours de sortie de la prostitution. Six mois après la promulgation de la loi, ce décret constitue **une étape décisive dans la mise œuvre du volet social de la loi** visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Le décret précise les caractéristiques du parcours de sortie, les conditions retenues pour l'agrément des associations. Il définit en outre la composition et les missions de la commission chargée de la mise en œuvre du parcours de sortie dans les territoires, créée dans chaque département et présidée par le préfet.

La publication du décret intervient simultanément à l'abondement du fonds prostitution à la hauteur des enjeux : le projet de loi de finances pour 2017 prévoit 6,6 millions d'euros de crédits budgétaires.

**Depuis 4 ans, les moyens alloués à la sortie de la prostitution ont triplé. Dès 2016 déjà, le soutien financier aux associations a été renforcé** à hauteur de +57% en moyenne (+47% pour les têtes de réseaux nationales et de +60% au niveau local). A partir d'aujourd'hui, les associations engagées dans une politique de prise en charge globale des personnes prostituées **peuvent solliciter l'agrément pour accompagner les bénéficiaires du parcours.**

La publication de ce texte, **6 mois à peine après la promulgation de la loi, témoigne de la détermination du gouvernement** à faire de l'abolition de la prostitution une réalité.

## Prostitution: Des aides financière, sociale et médicale désormais disponibles pour en sortir

**SOCIAL** Selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains, on dénombre 30.000 travailleurs(es) du sexe en France...



Une prostituée attend des clients dans le Bois de Boulogne le 2 mars 2012 à Paris - THOMAS SAMSON AFP

▪ *20 Minutes avec agences* - Publié le 02.11.2016 à 13:46 -

[Le dispositif de parcours de sortie de la prostitution](#), l'une des mesures sociales de la loi adoptée en avril, est entré en vigueur ce lundi, après parution dimanche d'un décret au *Journal officiel*.

**>> A lire aussi : Sortir de la prostitution, ça se fait souvent «avec les moyens du bord»**

### Logement, accompagnement médical et insertion professionnelle

« Toute personne [victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle](#) » peut désormais « bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge globale », dont la finalité est de lui trouver des « alternatives à la prostitution », mentionne ce texte dans son préambule.

Les bénéficiaires, qui pourront se voir mettre à disposition « un logement locatif social » ou une place en foyer, profiteront d'un « accompagnement » médical « sur le plan physique ou psychologique » ainsi que « d'actions d'insertion sociale » et professionnelle.

**>> A lire aussi : Loi sur la prostitution : Six clients ont été mis à l'amende à Paris depuis son entrée en vigueur**

Une fois leur dossier validé, après passage devant une commission présidée par le préfet de département, elles recevront aussi une « aide financière à l'insertion sociale » et pourront se voir délivrer une « autorisation provisoire de séjour d'une durée minimale de six mois » leur permettant de travailler.

### Le parcours de sortie d'une durée de « six mois renouvelable »

Le parcours de sortie, d'une durée de « six mois renouvelable », pourra être renouvelé en tenant compte du « respect des engagements » pris par le bénéficiaire dans un « document de suivi ». Il n'excédera pas deux ans, selon ce texte.

La publication de ce texte, « six mois à peine » après [la promulgation de la loi](#) dont la pénalisation du client constitue la mesure phare, « témoigne de la détermination du gouvernement à faire de [l'abolition de la prostitution une réalité](#) », s'est félicitée la ministre des droits des Femmes Laurence Rossignol dans un communiqué.

**>> A lire aussi : Prostitution: La pénalisation des clients définitivement votée par les députés**

A noter que selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) 30.000 travailleurs (ses) du sexe sont dénombrés en France. Et depuis le vote de la loi prostitution, [un client est passible d'une amende de 1.500 euros, pouvant monter à 3.750 euros en cas de récidive](#). La loi prévoyait également que les prostituées ne soient plus verbalisées pour racolage.

# MARIAGES FORCES

## INFOGRAPHIE : 1,2 MILLIARD DE FILLES SERONT MARIÉES DE FORCE DURANT LEUR ENFANT D'ICI À 2050



Citizenpost [SOCIÉTÉ](#) [YOHAN DEMEURE](#) 2 NOVEMBRE, 2016 AT 12:03

À l'occasion de la journée de la fille célébrée le 11 octobre dernier, une infographie traite du phénomène du mariage d'enfants qui concerne encore aujourd'hui près de 15 millions d'enfants chaque année. Ce type de mariage est dans tous les cas précoce et forcé, une pratique qui doit être absolument stoppée.

La Journée de la femme a lieu chaque 8 mars et celle-ci, présente depuis plus d'un siècle, est entrée dans les mœurs. Cependant, la Journée internationale des filles créée par l'ONU et célébrée tous les 11 octobre depuis 2012 peine encore à faire parler d'elle. Et pourtant, ce sont 1,1 milliards de jeunes filles qui se retrouvent sous le coup de violences, de discriminations et d'inégalités dans le monde. Ces situations sont inacceptables et sont un frein à l'éducation et au faire valoir de leur droits.

Il s'agit de permettre aux états et aux associations d'agir afin de permettre une émancipation de ces jeunes filles, comme la toute récente histoire d'Halima, une jeune fille de 13 ans vivant au Kenya qui a pu [fuir les traditions pour devenir écolière](#) avec l'aide de l'ONG Save the Children. Cette issue heureuse n'est malheureusement qu'une exception qui confirme une tendance qui se perpétue. Selon l'[ONU Femmes](#), à l'initiative de la campagne [Because I'm a girl](#) :

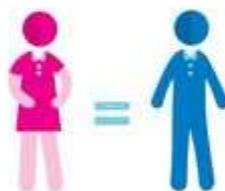
« Les filles qui deviennent des épouses enfants sont privées d'éducation, plus exposées aux violences physiques et sexuelles et mettent au monde des enfants avant d'y être préparées physiquement et émotionnellement. »

L'[ONG Plan International](#) a publié une infographie (visible ci-dessous) rassemblant les principaux chiffres, les causes et les conséquences du mariage d'enfants, ainsi que les moyens d'action. Saviez-vous qu'une fille toutes les 2 secondes en moyenne était mariée de force dans le monde ? Qu'au Bangladesh, ce sont 73% des filles qui sont mariées avant l'âge légal soit 18 ans ? Ou encore que dans le monde, 63% des filles mariées avant leur 18 ans ne sont jamais allées à l'école ?

# MARIAGE D'ENFANTS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

## OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°5 À HORIZON 2030

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines.



## DANS LE MONDE

**15 MILLIONS DE FILLES**

SONT MARIÉES DE FORCE  
CHAQUE ANNÉE AVANT  
L'ÂGE DE 18 ANS

soit 1 fille / 2 secondes



**63%**

DES FILLES  
MARIÉES  
AVANT 18 ANS

NE SONT PAS  
ALLÉES À L'ÉCOLE



**LES 4 PAYS** OÙ LE MARIAGE DES ENFANTS EST LE PLUS RÉPANDU :  
**NIGER, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, TCHAD, BANGLADESH**



Sans réduction du nombre de mariages d'enfants,

**1,2 MILLIARD DE FILLES  
SERONT MARIÉES DE FORCE**

**DURANT LEUR ENFANCE D'ICI À 2050**

soit l'équivalent de la population de l'Inde

## EN ASIE

Pourcentage des adolescentes de 15 à 19 ans mariées en Asie :

• **BANGLADESH : 45,7 %**

• **NÉPAL : 28,9 %**

• **INDE : 27,3 %**



# SEXISME



Manifestation d'avocat(e)s en novembre 2014 © Sipa

C'est début octobre que le Tumblr « [Paye ta Robe](#) » a été lancé par Emmanuelle et Marie, deux avocates trentenaires. Un titre clin d'œil à « [Paye ta schneck](#) », le site lancé il y a quatre ans pour dénoncer le harcèlement de rue. Le concept ? Toute avocate est invitée à raconter sur ce Tumblr toute situations où elle se retrouve victime de sexisme ordinaire. Un exemple : « En audience, nous sommes 3 avocats en robe, le client, avec qui j'ai eu beaucoup d'échanges, arrive : poignée de mains à mon boss en l'appelant par son prénom, poignée de mains au confrère en l'appelant Maître, une petite bise pour moi avec un "salut miss" ».

**« UNE PROFESSION QUI SE FÉMINISE EST UNE PROFESSION QUI SE PAUPÉRISE »**

Les témoignages sont nombreux et relayent les propos de collaborateurs, de clients ou encore de leurs supérieurs hiérarchiques. « Mon patron qui se réjouit d'être bientôt à la retraite "car une profession qui se féminise est une profession qui se paupérise... il n'y a qu'à voir à la magistrature..." » Le point commun à tous ces témoignages : des réflexions sexistes, qui pointent d'ailleurs parfois le physique des avocates : « Oui donc pour la réunion de 14h30, je vous envoie ma jeune et charmante collaboratrice. Faites-y attention ahahahah ! »

« On parle souvent entre nous et on entend des choses incroyables de sexisme. Lors d'un déjeuner avec Emmanuelle, on s'est dit que ce serait bien d'assembler et de répertorier tout ce que l'on a entendu et vécu », a raconté Marie au site des « [Inrocks](#) ». Le sexisme pollue le quotidien des avocates, et pourtant [les femmes sont en majorité au sein du Barreau de Paris](#). Avec « Paye ta Robe », elles vont pouvoir mettre en lumière ces situations ubuesques et, on l'espère, faire bouger les choses.

	starobe @Payetarobe -
<a href="#">0 - 31 Oct 2016</a>	er victoire à la fin du dossier avec le client: associé à stagiaire« enlève ta veste et dégrafe un peu ton chemisier !!"
<a href="#">7 - 28 Oct 2016</a>	vous mets sur haut parleur parce que je suis avec ma collègue collaboratrice qui suit ce dossier avec moi"
<a href="#">8 - 2 Nov 2016</a>	entretien : "Je suis un peu gêné de poser la question, mais vous avez des projets d'enfants à court ou moyen terme ?"

## Les ministères sociaux s'engagent pour une communication non sexiste

- [Entreprise](#) Par AFP , publié le 02/11/2016 à 17:34 , mis à jour à 17:34

Paris, 2 nov 2016 - User du féminin (cheffe, préfète, officière ...) et éviter les clichés: les ministères sociaux se sont engagés mercredi à mettre en oeuvre une "communication publique sans stéréotype de sexe", dans le cadre du plan de mobilisation contre le sexisme lancé en septembre.

Trois ministères (Familles, Enfance et Droits des femmes, Affaires sociales et Santé, ainsi que Travail) ont signé une convention dans laquelle ils s'engagent à mettre en oeuvre les recommandations contenues dans un guide du Haut conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Dévoilé en novembre 2015, ce guide est désormais disponible en librairie.

Il préconise par exemple d'accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent: Madame la maire, Madame la sénatrice ou Madame la préfète.

"*Ce n'est pas une bataille sémantique qui se joue ici, c'est un combat politique*", a déclaré la ministre des Droits des Femmes Laurence Rossignol.

Balayant tout argument prétendûment esthétique, le guide conseille aussi d'utiliser écrivaines, pompières ou officières.

Il recommande d'user du féminin et du masculin quand les messages s'adressent à tous et toutes, que ce soit à l'oral en utilisant les mots par ordre alphabétique (l'égalité femmes-hommes) ou à l'écrit ("*les enseignant.e.s*" ou "*un.e conseiller.ère municipal.e*").

Il encourage en outre à bannir les représentations stéréotypées des femmes et des hommes dans les diverses campagnes, ou encore à compter le nombre de femmes et d'hommes représentés sur les illustrations ou infographies, et rééquilibrer si nécessaire.

Selon le texte de la convention, les signataires s'engagent à diffuser ce guide auprès des "*agent.e.s*" de leur ministère et auprès des "*prestataires extérieur.e.s conduit.e.s à communiquer*" pour leur compte.

Lundi 7 novembre, le préfet de la région Ile-de-France, Jean-François Carenco, doit également signer cette convention avec Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Egalité.

Parmi les institutions ou collectivités ayant déjà signé figurent la ville de Paris, la région Bretagne, le Cese, l'ENA, le ministère de la Justice ou encore des universités (Paris Ouest, Jules Verne de Picardie), selon le Haut Conseil.

## Connaissez-vous les 10 recommandations du HCE pour une communication non sexiste ? #SexismePasNotreGenre

### 10 RECOMMANDATIONS POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE

- 1 Éliminer toutes expressions sexistes
- 2 Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions
- 3 User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes
- 4 Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
- 5 Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
- 6 Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
- 7 Parler «des femmes» plutôt que de «la femme»
- 8 Diversifier les représentations des femmes et des hommes
- 9 Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes
- 10 Former les professionnel.le.s et diffuser le guide

*Source : Guide du HCE pour une communication publique sans stéréotype de sexe*

### Qu'est-ce que le sexisme ?

Le **sexisme** est une idéologie qui repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Ses manifestations sont très diverses : des formes à l'apparence anodines (stéréotypes, « blagues », remarques) jusqu'aux plus graves (discriminations, violences, meurtre).

C'est le principal obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

<b>Certaines des manifestations du sexisme ne sont pas punies par la loi :</b>	<b>Définition</b>	<b>Exemples</b>
<b>Les stéréotypes de sexe</b>	Préjugés, clichés, représentations réductrices et généralisantes qui essentialisent ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes.	– « Les jeunes filles ne lèvent pas la voix. » – « Un garçon, ça ne pleure pas. » – « Les filles sont plus douées pour s'occuper des bébés. » – « Les jeux vidéo, c'est pour les garçons. » – « Mécanicien ? Mais c'est un métier d'hommes ! »
<b>Les remarques sexistes</b>	Propos dégradants dirigés contre une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe qui ont pour objet, parfois avec l'intention d'être drôles, de les rabaisser ou de les dénigrer.	– « Les femmes n'ont pas le sens de l'orientation. » – « Les hommes ne savent pas faire deux choses à la fois. » – « C'est grâce à son physique qu'elle a eu sa promotion. » – « Un baby-sitter ? Je n'aurais pas confiance... »

### Quels sont vos droits ?

#### **Certains actes sexistes sont punis par la loi.**

##### **A qui m'adresser ?**

– Signalez les faits à la police et à la gendarmerie. En cas d'urgence, **appelez le 17**.

– Pour recevoir une écoute et un accompagnement : **appelez le 39 19** Violences Femmes Info, numéro d'écoute national anonyme et gratuit, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 22 et les week-end et jours fériés de 9h à 18h. Il propose une écoute, une information, voire une orientation, aux femmes victimes de toutes formes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

*Rendez-vous dans une association spécialisée près de chez vous.*

DES TYPES DE PROPOS	Définition	Peine prévue
<b>L'injure à raison du sexe</b>	Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait	<p>– Injure à raison du sexe non publique (sans qu'une tierce personne ne soit présente – un SMS par exemple – ou devant un cercle restreint de personnes qui ont un lien entre elles) : <b>contravention de quatrième classe (750 euros maximum)</b>. Délai de prescription : 3 mois.</p> <p>– Injure à raison du sexe publique (peut être entendue ou lue par un nombre indéterminé et imprévisible de personnes) : <b>emprisonnement de 6 mois et 22 500 euros d'amende</b>. Délai de prescription : 1 an.</p>
<b>La diffamation à raison du sexe</b>	Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé	<p>– Diffamation à raison du sexe non publique (sans qu'une tierce personne ne soit présente – dans un SMS par exemple – ou devant un cercle restreint de personnes qui ont un lien entre elles) : <b>contravention de quatrième classe (750 euros maximum)</b>. Délai de prescription : 3 mois.</p> <p>– Diffamation à raison du sexe publique (peut être entendue ou lue par un nombre indéterminé et imprévisible de personnes) : <b>emprisonnement d'1 an et 45 000 euros d'amende</b> ou l'une de ces deux peines. Délai de prescription : 1 an.</p>
<b>La provocation à la discrimination, à la haine, ou à la violence à raison du sexe</b>	Toute provocation à commettre ladite action	<p>– Provocation à la discrimination, à la haine, ou à la violence à raison du sexe non publique (sans qu'une tierce personne ne soit présente – un SMS par exemple – ou devant un cercle restreint de personnes qui ont un lien entre elles) : <b>contravention de cinquième classe (1500 euros maximum)</b>. Délai de prescription : 3 mois.</p> <p>– Provocation à la discrimination, à la haine, ou à la violence à raison du sexe publique (peut être entendue ou lue par un nombre indéterminé et imprévisible de personnes) : <b>emprisonnement d'1 an et 45 000 euros d'amende</b> ou l'une de ces deux peines seulement. Délai de prescription : 1 an.</p>

LES DISCRIMINATIONS	Définition	Peine prévue	Exemples
	Inégalité de traitement pour avoir subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel ou témoigné de tels	3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.	
<b>La discrimination fondée sur le sexe</b>	Inégalité de traitement fondée sur le sexe dans un nombre de domaines précis (accès à un service, embauche...) Ainsi, il est interdit : <ul style="list-style-type: none"> <li>– de mentionner dans une offre d'emploi, quels que soient les caractères du contrat de travail envisagé, le sexe du ou de la candidate recherché.e, sauf si l'appartenance à l'un ou l'autre sexe est la condition déterminante de l'exercice d'un emploi ou d'une activité professionnelle ;</li> <li>– de prendre en considération l'état de grossesse d'une femme pour refuser de l'embaucher ;</li> <li>– de traiter une femme ou un homme de manière moins favorable qu'un.e autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.</li> </ul>	3 à 10 ans d'emprisonnement et 45 000 à 75 000 euros d'amende.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les femmes à poste et compétence égaux gagnent 9% de moins que les hommes ;</li> <li>– Une femme ne va pas obtenir de promotion en raison de sa grossesse.</li> </ul>

LE HARCÈLEMENT	Définition	Peine prévue	Exemples
<b>L'agissement sexiste au travail</b>	Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant		
<b>Le harcèlement moral au travail</b>	Agissements répétés (remarques désobligeantes, intimidations, insultes) qui entraînent une dégradation des conditions de travail	2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Envoi de notes contenant des remarques péjoratives.</li> <li>– Discrédit de la personne.</li> <li>– Reproches sur son "incapacité professionnelle et psychologique", sur sa présence "nuisible et inutile".</li> <li>– Menaces de diminution de sa rémunération ou de ses primes.</li> </ul>
<b>Le harcèlement sexuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le fait d'imposer, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante (exemples : propos ou écrits sexistes ou obscènes, gestes déplacés, provocation, injures, envoi d'images à caractère pornographique) ;</li> <li>– le fait, même non répété, d'user de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers (exemples : sollicitation d'acte sexuel en contrepartie d'une embauche)</li> </ul>	2 à 3 ans d'emprisonnement et 30 000 à 40 000 euros d'amende.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une personne exprime devant vous à plusieurs reprises des propos sexistes et/ou obscènes</li> <li>– Vous êtes importuné.e par un.e collègue de travail qui vous adresse des messages à connotation sexuelle malgré votre demande d'arrêter</li> <li>– Le/la propriétaire de votre logement conditionne la signature d'un contrat de bail à des actes sexuels</li> <li>– Votre enseignant.e exerce du chantage sexuel pour valider votre formation.</li> </ul>

LES VIOLENCES	Définition	Peine prévue	Exemples
<b>Les violences au sein du couple</b>	Situations où les faits de violences (agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques) sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent et s'accroissent (phénomène dit de la « spirale ») et sont inscrits dans un rapport de force asymétrique (dominant/dominé) et figé. Il s'agit d'un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime créant un climat de peur et de tension permanent ;	<b>3 à 20 ans de réclusion criminelle</b> en cas de viol ou de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) de plus de 8 jours et de 45 000 à 150 000 euros d'amende. <b>20 à 30 ans d'emprisonnement</b> En cas de violences ayant entraîné la mort ;	– « Il menace de me frapper, de me tuer. Il veut toujours savoir où et avec qui je suis ». – « Je travaille mais c'est lui qui a mon carnet de chèques et ma carte bleue ». – Après vous avoir agressé.e, il/elle vous promet de ne plus recommencer.
<b>La violence sexuelle</b>	acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ». Il peut s'agir par exemple de caresses ou d'attouchements de nature. Le fait de contraindre une personne par la violence, la menace ou la surprise à se livrer à des activités sexuelles avec un tiers constitue également une agression sexuelle	<b>5 ans et 75 000 euros d'amende.</b> Est augmentée jusqu'à 7 ou 10 ans lorsque l'agression est commise avec une ou plusieurs circonstances aggravantes sexuelle.	« Il me touche les seins et les fesses alors que je ne le voulais pas ».
LES VIOLENCES	Définition	Peine prévue	Exemples
<b>Le viol</b>	Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. » Tout acte de pénétration sexuelle est visé : buccale, vaginale, anale, par le sexe, par le doigt, par un objet. Le viol est un crime.	<b>15 ans d'emprisonnement. 20 ans d'emprisonnement</b> s'il est commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes. <b>30 ans</b> s'il a entraîné la mort de la victime	« Il m'oblige à lui faire une fellation et je ne le veux pas ».
<b>Les cyber-violences</b>	Les cyber-violences peuvent prendre des formes diverses : injure, diffamation, harcèlement, chantage, menace, atteinte volontaire à la vie privée, atteinte au droit à l'image, etc.		
<b>La mutilation sexuelle</b>	Toutes interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme et/ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiqués à des fins non thérapeutiques » (OMS).	<b>10 ans de réclusion criminelle et/ou de 150 000 euros d'amende. 20 ans de réclusion criminelle</b> si la mutilation est commise sur un.e mineur.e de moins de 15 ans par un.e ascendant.e légitime, naturel.le, adoptif.ive, ou par toute autre personne ayant autorité sur la/le mineur.e. <b>30 ans</b> si elle a entraîné le décès de la victime. Le fait d'inciter un.e mineur.e sous	– Votre entourage familial veut vous envoyer dans votre pays d'origine ou dans le pays d'origine de vos parents, sans vous en donner les vraies raisons – Vous avez peur d'aller dans votre pays d'origine où se pratique l'excision et l'infibulation en compagnie de votre fille

		quelque forme que ce soit (promesse, don, contrainte, pression ...) à se soumettre à une mutilation sexuelle ou autrui à commettre sur un.e mineur.e une telle mutilation est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende si la mutilation sexuelle n'a pas été réalisée ;	
<b>Le mariage forcé</b>	En France, le mariage nécessite le consentement mutuel, libre et volontaire de chacun des futurs époux : une personne est donc libre de se marier et de refuser le mariage. Il est interdit de contraindre une personne à contracter un mariage ou à conclure une union à l'étranger, user à son égard de tromperies afin de la déterminer à quitter le territoire de la République (Art. 222-14-4 du code pénal).	<b>3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vos parents insistent pour vous présenter un homme qu'ils connaissent mais que vous n'avez jamais rencontré</li> <li>– La perspective d'un voyage dans votre famille dans votre pays d'origine ou le pays d'origine de vos parents, vous fait craindre de ne pas pouvoir revenir chez vous.</li> </ul>
<b>L'achat d'acte sexuel</b>	Solliciter, accepter ou d'obtenir des relations sexuelles avec une personne se livrant à la prostitution en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage.	<b>Contravention de cinquième classe (1 500 euros) et stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels.</b> En cas de récidive, l'amende est portée à <b>3 750 euros.</b> <b>3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende</b> lorsque cette personne est mineure ou présente une particulière vulnérabilité .	

# Violences faites aux femmes

25 NOVEMBRE 2016 : DEBOUT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES  
18H30 DE BASTILLE A REPUBLIQUE ET ON RESTE SUR LA PLACE !

Nous vivons dans un pays où il y a 86 000 viols par an dont seulement 1,5% sont condamnés. 216 000 femmes sont victimes de violences conjugales, 122 sont mortes en 2015. Stop aux violences faites aux femmes !

Nous vivons dans un pays où on enferme une femme, Jacqueline Sauvage, qui a enduré, ainsi que ses enfants, 47 ans de coups, sévices et viols de la part de son mari et a fini par le tuer. Liberté pour Jacqueline Sauvage !

Nous vivons dans un pays où, par manque de volonté politique, les lois et leur application ne sont pas à la hauteur de l'enjeu que représentent ces violences. Pour une loi cadre contre les violences faites aux femmes !

Nous vivons dans un pays qui a signé et ratifié en 2014 la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » dite Convention d'Istanbul . Cette Convention, que les États doivent obligatoirement transposer dans le droit national, contient des dispositions plus favorables que le droit français. Transposition immédiate dans le droit français de la Convention d'Istanbul !

Nous vivons dans un pays qui a adopté une loi courageuse de lutte contre le système prostitutionnel et pour l'accompagnement des personnes prostituées. Application complète de cette loi, avec des budgets suffisants, notamment pour financer les parcours de sortie du système prostitutionnel !

Nous vivons dans un pays où le gouvernement, pliant devant des intégristes religieux, a supprimé les ABCD de l'égalité qui visaient à lutter contre les stéréotypes de sexe à l'école. Pour une réelle éducation à l'égalité, qui ait les moyens concrets d'être effective et de qualité, obligatoire à chaque niveau du système éducatif !

Nous vivons dans un pays où être lesbienne expose encore à des violences physiques et verbales dans tous les milieux : public, professionnel, familial, amical. Sensibilisation à la lesbophobie dans toutes les actions et campagnes contre les violences faites aux femmes.

Nous vivons dans un pays où l'État consacre 0,05 % de son budget (soit 221,2 millions d'euros) à l'égalité femmes-hommes. Quant à elles , les violences conjugales reviennent à 2,5 milliards d'euros par an ( frais médicaux, de thérapie de justice, police, perte d'emploi, déménagements, etc). Les subventions accordées aux associations qui hébergent et accompagnent les femmes victimes de violences sont rognées constamment. Augmentation du budget du Ministère et des subventions pour que les associations qui remplissent des missions de service public puissent fonctionner !

Nous vivons dans un pays où les discours populistes et réactionnaires augmentent et veulent faire croire que fermer les frontières suffirait à arrêter les violences faites aux femmes ; dans un pays dont le gouvernement a déclaré ne vouloir recevoir en 2 ans que 30 000 exilé-e-s qui fuient la guerre, les persécutions et la terreur, notamment de Daesh en Syrie. Halte aux mensonges, aux amalgames et à la stigmatisation ! Bienvenue aux exilé-e-s !

Nous vivons dans un pays qui participe à des conflits armés engendrant tueries, violences sexuelles, viol utilisé comme arme de guerre, enlèvements, trafic sexuel, déplacements massifs et forcés, accroissement de la pauvreté, etc. Priorité aux cessez-le-feu, aux pourparlers de paix et à la participation des femmes aux processus de paix !

Nous vivons dans un pays où, malgré les grands principes d'égalité femmes/hommes, inscrits dans tous les textes fondamentaux , dont tout le monde se félicite, sévissent toujours domination patriarcale, inégalités et violences.

Au pays des « droits de l'homme » et de l'égalité, on frappe, on viole, on tue tous les jours.

Pour que le pays des droits de l'Homme devienne enfin, aussi, le pays des droits des femmes !

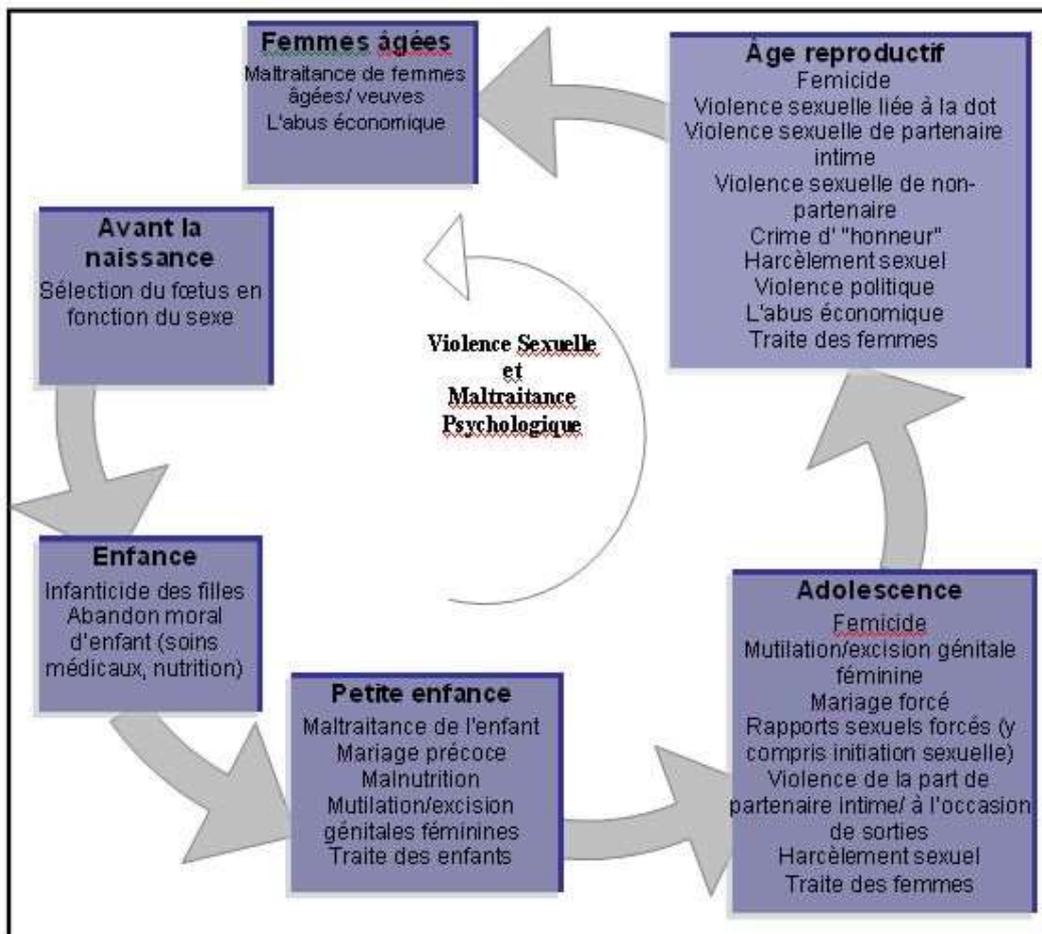
*Premiers signataires : Collectif National pour les Droits des Femmes, Agir Ensemble contre le Chômage, Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes démocrates, Association nationale des études féministes, Chiennes de garde, Collectif 20è Tenon/ivg, Collectif féministe contre le Viol, Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception, Coordination lesbienne en France, Culture égalité, association féministe de Martinique, les effronté-e-s, Ensemble, Femmes égalité, Femmes libres – Radio libertaire, Gender Company, Ligue des femmes iraniennes pour la Démocratie, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Mémoire traumatique et victimologie, Maison des Femmes Thérèse Clerc Montreuil. Marche Mondiale des Femmes , Osez le féminisme, PCF, Réseau Féministe « Ruptures », SKB, SNPES-PJJ-FSU, SOS Femmes Alternative-Centre Flora Tristan, Union Syndicale Solidaires.*

Article publié le 25 novembre 2016

# Les infographies

## Cycle de vie et violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes peut revêtir des formes différentes à tous âges, que ce soit la sélection du fœtus en fonction du sexe avant la naissance ou le mauvais traitement infligé aux veuves et aux femmes âgées. Les femmes sont certes exposées à la violence sexuelle à tous âges, mais l'évolution de leurs relations avec les membres de leurs familles, les collègues, les autorités et autres personnes, et les cadres de vie différents où celles-ci évoluent (foyer, milieu scolaire, lieu de travail, au sein de la communauté) les rendent vulnérables à des formes de violence spécifiques à chaque étape de leurs vies. (Conseil de l'Europe, 2000)



Cycle de vie de la violence à l'égard des femmes Source : Adapté d'après Ellsberg et Heise, 2005. Researching Violence against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists. OMS et PATH, Genève: 10; adapté d'après Watts et Zimmerman, 2002. "Violence against Women: Global Scope and Magnitude", Lancet 359 (9313):1233, et Shane et Ellsberg, 2002. Violence against Women: Effects on Reproductive Health, Report no.20 (1), PATH, FNUAP, Washington: 2.

<http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1372349275.pdf>

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : LES 10 CHIFFRES À CONNAÎTRE

1. Parmi les **maires élu.e.s**  
de leur commune



**16 %**  
sont des femmes

Médecine de l'Enfance, 2014

2. **Écart de salaire moyen**  
entre les hommes et les femmes



les hommes gagnent  
**19,2 %**  
de plus que les femmes

Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes/DGCS-SDPE, 2015

3. **Pension de retraite moyenne,**  
en brut mensuel



Femmes



Hommes

**1 007 €** **1 660 €**

DREES, 2014

4. **Nombre de femmes dirigeant**  
une entreprise du CAC 40



**1**

5. **Pourcentage de pères**  
qui se sont arrêtés au moins  
un mois pour **congé parental**



**12 %**

INSEE, 2013

6. **Temps supplémentaire par jour**  
que consacrent les femmes aux  
**tâches domestiques** par rapport  
aux hommes



Environ  
**1 h 30**

INSEE, 2010

7. **Part de femmes parmi les**  
**expert.e.s invité.e.s** à commenter  
l'actualité **dans les médias**

**20 %**



CSA, 2013

8. **Travail à temps partiel**



**30,6 %**  
des femmes  
salariées



**7,2 %**  
des hommes  
salariés

SARCEP, 2010

9. **Proportion de femmes**  
dans le monde qui ont déjà subi des  
**violences physiques ou sexuelles**



**1 sur 3**

ONU, 2013

10. **Pourcentage de femmes**  
**chefes d'orchestre** en France



**4 %**

SARCEP, Brochure « Où sont les femmes ? », 2010

**100%** des **FEMMES**  
**HARCELÉES** DANS LES TRANSPORTS

Neuf conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015

@Min\_FEDDF | facebook.com/MinistereFamillesEnfanceDroitsDesFemmes | www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des Femmes

80% des FEMMES CONFRONTEES AU SEXISME AU TRAVAIL

**80%** des **FEMMES**  
**CONFRONTÉES** AU **SEXISME** AU TRAVAIL

Conseil supérieur à l'égalité professionnelle, 2015

@Min\_FEDDF | facebook.com/MinistereFamillesEnfanceDroitsDesFemmes | www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des Femmes



<http://www.20minutes.fr/societe/1952755-20161101-tuent-feministes-affichent-rue-visages-femmes-tuees-depuis-janvier>

## 10 RECOMMANDATIONS POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE

- 1** Éliminer toutes expressions sexistes
- 2** Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions
- 3** User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes
- 4** Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
- 5** Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
- 6** Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
- 7** Parler «des femmes» plutôt que de «la femme»
- 8** Diversifier les représentations des femmes et des hommes
- 9** Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes
- 10** Former les professionnel.le.s et diffuser le guide

*Source : Guide du HCE pour une communication publique sans stéréotype de sexe*



# MARIAGE D'ENFANTS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

## OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°5 À HORIZON 2030

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines.



### DANS LE MONDE

**15 MILLIONS DE FILLES** SONT MARIÉES DE FORCE CHAQUE ANNÉE AVANT L'ÂGE DE 18 ANS  
soit 1 fille / 2 secondes



**63% DES FILLES MARIÉES AVANT 18 ANS NE SONT PAS ALLÉES À L'ÉCOLE**



**LES 4 PAYS OÙ LE MARIAGE DES ENFANTS EST LE PLUS RÉPANDU : NIGER, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, TCHAD, BANGLADESH**



Sans réduction du nombre de mariages d'enfants,

**1,2 MILLIARD DE FILLES SERONT MARIÉES DE FORCE DURANT LEUR ENFANCE D'ICI À 2050**  
soit l'équivalent de la population de l'Inde

### EN ASIE

Pourcentage des adolescentes de 15 à 19 ans mariées en Asie :

- **BANGLADESH : 45,7 %**
- **NÉPAL : 28,9 %**
- **INDE : 27,3 %**



### AU BANGLADESH

**16 ANS** L'ÂGE MOYEN DU MARIAGE POUR LES FILLES

**73%** POURCENTAGE DES FILLES MARIÉES AVANT 18 ANS

**ALORS QUE...** l'âge légal est 18 ans et le mariage d'enfants illégal depuis 1929.

## CAUSES ET CONSÉQUENCES POUR LES FILLES



## COMMENT AGISSONS-NOUS ?

- ✓ Informer les filles, les garçons et toute la communauté des dangers du mariage précoce et forcé
- ✓ Impliquer les chefs religieux et traditionnels locaux
- ✓ Proposer des bourses d'études aux jeunes filles
- ✓ Réinsérer à l'école les filles mariées trop jeunes
- ✓ Mettre en place des programmes d'éducation et de formation professionnelle pour les filles
- ✓ Plaider auprès des autorités publiques et des instances internationales
- ✓ Parrainer une fille

Source : ONUFPA, 2014, révisé en 2018

Gynophobie [nom] : néologisme désignant l'hostilité et la violence envers les femmes, du harcèlement de rue au viol de guerre

Par [Sonya Faure](#) — 13 mai 2016 à 11:46



**Décryptage d'un terme qui apparaît ou resurgit dans le débat public. Aujourd'hui, la «gynophobie». Faut-il inventer un nouveau mot pour relancer l'attention sur les violences faites aux femmes ?**

Gynophobie, un nom pour toutes les violences faites aux femmes ?

Donner un coup de jeune à un vieux combat. Relooker des mots usés pour mieux dire les violences faites aux femmes. La réalisatrice [Lisa Azuelos](#) (LOL avec Sophie Marceau, mais aussi un [court-métrage sur les mariages forcés](#)) publie cette semaine un livre-manifeste où elle présente son nouveau combat : imposer le mot «gynophobie», pour dire et dénoncer l'hostilité envers les femmes (1). Le sujet ne manque pas d'actualité en pleine [affaire Baupin](#) et alors qu'il y a cinq ans tout juste, DSK était arrêté à New York, accusé d'avoir agressé sexuellement Nafissatou Diallo.

*«Il n'y avait pas de mot pour synthétiser toutes les violences faites aux femmes, au même titre que l'antisémitisme, l'homophobie ou le racisme», écrit Lisa Azuelos, qui a notamment relayé en France le mouvement [«Bring Back Our Girls»](#), pour réclamer la libération des lycéennes enlevées par Boko Haram. Elle poursuit le raisonnement pour Libération : «Traiter quelqu'un de "sale juif" dans la rue ou profaner un cimetière juif sont des actes très différents. Mais tout le monde est d'accord pour dire qu'il s'agit, dans les deux cas, d'antisémitisme. De la même manière, il fallait trouver un même terme qui réunisse le fait de [se faire traiter de salope dans la rue](#) et la lapidation. Il faut arrêter de dissocier les petits actes et les grandes misères de ce monde liées à la situation du féminin. Que les gens ne se disent pas que mettre [une main au cul](#), ce n'est [pas grave](#).»*

Partant du principe qu'on ne peut combattre sans bien nommer, Lisa Azuelos a voulu «créer un panier dans lequel ranger des tonnes de faits auparavant disparates. Sans panier, pas de constats possible. Pas même de chiffres utilisables.» Avec son association, Ensemble contre la gynophobie, la cinéaste cherche donc à récolter des fonds pour créer un Observatoire de la gynophobie, qui établira un indicateur chargé de mesurer des actes gynophobes, dans les entreprises comme autour du monde.

## La «misogynie», galvaudé et réducteur

Il est déjà des mots, pourtant, qui désignent l'hostilité à l'égard des femmes et ses manifestations. Comme la «misogynie» littéralement «haine des femmes». Ou le «sexisme», dont le «isme» montre bien la dimension idéologique et systémique qui sous-tend les discriminations et les violences faites aux femmes. Trop «politisés», rétorque la cinéaste. Galvaudés.» *«Je ne sais pas comment on fait revivre de ses cendres un mot qui n'a jamais exercé sa fonction, explique-t-elle. Tout le monde semble avoir intégré aujourd'hui que la misogynie n'est qu'une manière lourdingue de parler des femmes ou aux femmes.»* Peut-on parler de «misogynie» pour dénoncer la [discrimination salariale](#), se demande Lisa Azuelos ? [L'excision](#) est-elle à proprement parler «sexiste» ?

Dans son livre, Lisa Azuelos fait intervenir de nombreuses personnalités : l'écrivaine Marie Darrieussecq, l'acteur-réalisateur Samuel Benchetrit ou l'actrice [Loubna Abidar](#) (*Much loved* de Nabil Ayouch). Tous y disent leur vision de la gynophobie. *«La misogynie est une façon élégante et mondaine de parler de la même chose, écrit ainsi l'économiste et essayiste Jacques Attali. Mais vous avez raison de créer le mot gynophobie, c'est un mot très utile. Parce qu'il est nouveau.»*

Puis c'est au tour de Marie Donzel, consultante en innovation sociale dans les entreprises : *«Le mot est direct, précis et puissant. Il provoque le nécessaire inconfort des néologismes qui heurtent l'oreille et les neurones, obligeant à penser ce qui n'a pas encore été nommé.»* L'experte en question d'égalité professionnelle y voit un autre avantage. Dans l'entreprise, explique-t-elle, les femmes discriminées ou confrontées à une [attitude sexiste](#) n'ont pas envie d'être renvoyées à *«l'image de la femme battue»*, que *«convoque inmanquablement l'expression «violences faites aux femmes».*

### «Envie du vagin»

Démarche marketing ? La nouveauté justifie-t-elle qu'on invente un néologisme parce que les mots qui lui ont précédé se sont usés ? *«Vu l'ampleur des violences faites aux femmes, créer ou alimenter le débat sur cette réalité et sur les manières de la dire ne peut faire de mal»,* estime Clara Domingues, traductrice et initiatrice de la pétition *«Que les hommes et les femmes soient belles»*, pour que [le masculin ne l'importe plus systématiquement sur le féminin](#), en 2012. Le terme «gynophobie» n'est d'ailleurs pas si nouveau. Selon *le Grand Robert*, la «gynophobie» et sa variante «gynécophobie» désigne la *«peur morbide des femmes»*. La *«crainte morbide de la société des femmes»*, ajoute l'Académie. Des termes utilisés dans le domaine médical.

La connotation psychologique est justement revendiquée par les défenseurs du terme. *«La gynophobie, à mon avis, est ancree dans une envie, écrit Marie Darrieussecq, une envie du vagin.»* Jacques Attali : *«La peur qu'ont les hommes de mourir est l'explication de tout. Pour un homme, la femme est l'ennemi puisque, ayant la capacité d'enfanter, elle est éternelle, elle est immortelle.»* La rabbin Delphine Horvilleur : *«Cette peur se retrouve partout, dans les textes ancestraux, religieux ou non, mais aussi dans tous les contes dont on nourrit l'enfance.»*

### Dépolitiser les termes

Lisa Azuelos dit avoir voulu trouver un terme «neutre». Or, la neutralité, dans les affaires de mots comme dans tant d'autres, n'existe sans doute pas. Et le suffixe «phobie», justement, est souvent source de débats... C'est le cas avec le mot [«islamophobie»](#) (littéralement «peur de l'islam», qui serait bien distincte, selon les détracteurs de l'expression, du racisme antimusulman). Mais aussi avec le terme «homophobie». *«Celui-ci est remis en cause par certains militants ou chercheurs parce qu'il psychologise la question de la violence ou de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, et donc la dépolitiserait, en la renvoyant à des comportements individuels»,* explique Clara Domingues. Certains

chercheurs, comme le sociologue Eric Fassin, font d'ailleurs une distinction entre l'[«homophobie»](#) et l'[«hétérosexisme»](#) (2).

*«Le même raisonnement peut s'appliquer au terme gynophobie, poursuit Clara Domingues. Il opère un glissement du niveau politique et social vers le niveau psychologique et donc individuel, à l'inverse de concepts comme "rapports sociaux de sexe" ou "domination masculine" qui disent clairement le caractère systémique des violences et discriminations sexistes.»*

Sans compter que le langage n'a rien de figé. L'une des contributrices de l'ouvrage *Gynophobie*, la sémiologue Mariette Darrigrand, la seule à être critique vis-à-vis du concept, le dit bien : *«Il me semble qu'on aurait pu choisir un mot existant et le renourrir. Est-ce qu'on ne pourrait pas dire, par exemple, qu'on est face à une nouvelle misogynie quand on parle de viol comme arme de guerre ?»*

(1) *Gynophobie*, Editions Stock.

(2) Qui attribue «à l'hétérosexualité le monopole de la sexualité légitime» et constituerait ainsi «une justification idéologique des stigmatisations et discriminations que subissent les personnes homosexuelles», selon la définition qu'en donne Louis-Georges Tin dans le *Dictionnaire de l'homophobie* (Puf, 2003).



## "Messieurs, voici comment distinguer drague et harcèlement"

COMPORTEMENT	DRAGUE OU HARCÈLEMENT ?
Exprimer poliment, dans un contexte adapté, son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus	DRAGUE
Siffler une personne, n'importe où : au Parlement, dans la rue, au travail, dans les transports...	HARCÈLEMENT
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas	HARCÈLEMENT
Insister après un refus ou une absence de réponse	HARCÈLEMENT
Prendre le refus d'une personne pour de la timidité	HARCÈLEMENT
Suivre ou imposer sa présence à une personne qui ne répond pas ou exprime un refus d'échanger	HARCÈLEMENT
Envoyer des SMS sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce jeu	HARCÈLEMENT
User de sa position pour obtenir des faveurs	HARCÈLEMENT
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances	HARCÈLEMENT
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti	AGRESSION
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré	AGRESSION
Plaquer une femme contre un mur par surprise ou contre son gré en dehors de tout rapport consenti et mutuel	AGRESSION

[Article édité et mis en une par la rédaction Afficher / Masquer la tooltip](#)

Anaïs Bourdet (Paye Ta Shnek) et Manon Bodin (Féministes par Inadvertance), publié le 02/06/2016 à 14:48 , mis à jour à 15:52



Dans sa défense, Denis Baupin invoque des "situations de libertinage incompris" et assure ne pas être le "DSK des Verts".

Mercredi, le député EELV Denis Baupin niait en bloc les accusations de harcèlement et agressions sexuelles en invoquant des situations de "libertinage incompris". Anaïs Bourdet, de *Paye Ta Shnek*, et Manon Bodin, des *Féministes par Inadvertance*, démêlent ce qui relève, selon elles, de la drague ou du harcèlement.

De plus en plus souvent, l'actualité, française mais aussi mondiale, est secouée par des [affaires de harcèlement](#), d'agressions sexuelles, de viols, de violences conjugales... Pourquoi? Non pas parce que le nombre de scandales augmente, mais parce que la parole se libère, et les féminismes y sont pour beaucoup. Nous, femmes [victimes de comportements sexistes](#), cessons peu à peu de les considérer comme une fatalité, et dénonçons de plus en plus fort le rapport de domination qui nous est imposé. Certains hommes commencent eux aussi à prendre l'ampleur du problème, mais, hélas, pas tous les hommes...

Succédant à [celle de Michel Sapin](#), l'affaire la plus récente met en cause [l'élue écologiste Denis Baupin](#), et nous fournit une illustration parfaite de notre sujet. [13 femmes l'accusent](#) de harcèlement et d'agression sexuelle. On parle donc de SMS salaces, de placage contre un mur avec baiser forcé, de gestes déplacés, et autres comportements inacceptables.

LIRE AUSSI >> [Affaire Baupin: pour un harcèlement sexuel, "deux textos suffisent"](#)

Le député se défend en utilisant [des arguments déjà bien connus](#), que l'on pourrait résumer en un seul: selon lui, ce n'est pas du harcèlement, mais de la "drague". "Drague" dont il reconnaît qu'elle puisse être ressentie "dans la vie d'une femme comme quelque chose de pénible". Or, si elle est vécue de la sorte, c'est qu'on a déjà basculé dans le cadre du harcèlement. La différence, toute simple et basique, réside dans le consentement: la drague se pratique à deux. Si l'interlocuteur affirme lui-même qu'il peut être [ressenti comme quelqu'un de lourdingue](#), c'est bel et bien qu'il harcèle, "lourdingue" étant l'expression la plus courue pour minimiser la gravité d'un comportement menaçant.

### **"Un seul critère: le consentement"**

Alors, quelle différence entre drague et harcèlement? Si cette question peut sembler désuète, il est néanmoins utile de rappeler sans cesse sa réponse. Pour beaucoup de femmes, les interpellations, regards insistants, sifflements et [gestes déplacés sont très fréquents](#), voire quotidiens.

Trois critères caractérisent principalement le harcèlement. D'abord, la teneur des propos: interpellation une femme, même une seule fois, avec des propos sexistes, humiliants, insultants, menaçants ou à caractère sexuel constitue déjà une forme de harcèlement. Ensuite, aborder une femme sans tenir compte de ses réactions: si elle refuse le dialogue, qu'elle n'y consent pas, insister relève du harcèlement. Enfin, suivre une personne ou lui imposer sa présence, voire un rapprochement: en l'absence de réponse ou face à un refus, c'est que la personne ne souhaite pas échanger. Point. Cette attitude est forcément ressentie comme menaçante.

Un critère, un seul, caractérise la drague: [le consentement](#). Les deux personnes échangent mutuellement de façon volontaire. La drague est un jeu de séduction, qui n'en est plus un dès lors qu'une des deux personnes ne souhaite pas/plus jouer.

**"L'absence de réponse est aussi un 'non'"**

Le libertinage, invoqué par Denis Baupin [dans son interview](#) (parue dans l'Obs ce jeudi, NDLR), obéit d'ailleurs aux mêmes règles: sans consentement, ce n'est plus du libertinage, mais une forme de harcèlement voire d'agression. Et contrairement à ce qu'il affirme, la société n'est pas "moins open". À l'époque post-soixante-huitarde chère à son cœur, le libertinage se pratiquait, déjà, dans le respect du consentement mutuel des partenaires.

Autre point important souvent invoqué comme c'est le cas aujourd'hui, la qualité du refus ou l'absence de "non, clair et précis". On considère bien trop souvent qu'en l'absence d'un ["NON" ferme et définitif](#), la personne exprime en fait un "peut-être" ou un "oui mais je suis timide". On voit aussi dans la résistance une façon de se laisser courtiser: "Tu me résistes, j'aime ça."

L'absence de réponse, elle aussi, est un "non". Un "non" timide, reste un non. Bref, toute forme de refus, même simplement gestuel, est à prendre au pied de la lettre. Si une femme veut dire oui, elle dit "OUI". Si si, nous en sommes capables. Voici un petit récap' à afficher sur le frigo ou dans le bureau en cas de doute:

### **Drague ou harcèlement?**

Paye Ta Shnek

**"Comment stopper le harcèlement?"**

Un point primordial de la lutte contre ces comportements est la prise en charge et [l'écoute des victimes](#). À l'heure actuelle nous observons trop souvent une vague de décrédibilisation s'abattre sur quiconque dénoncera la violence qu'on lui a fait subir.

Quand il s'agit d'une femme isolée, particulièrement si celle-ci a un statut social inférieur à celui de son agresseur, sa parole est systématiquement remise en question, et la violence à laquelle elle doit faire face est destructrice. *In fine*, c'est toujours la victime qui voit [ses agissements décortiqués](#): une tenue, une attitude, une heure tardive, une pression quelconque, une hiérarchie particulière, un historique, une situation familiale particulière... Tout y passe. Quid de l'agresseur dans tout ça? Il est grand temps que la culpabilisation change de camp. Si nous soutenions réellement les victimes, en commençant par reconnaître leurs souffrances et colère comme légitimes, il serait plus facile pour elles de dénoncer et de témoigner.

LIRE AUSSI >> [Dans l'affaire Baupin, Cosse "n'exclut pas" un "règlement de comptes politiques"](#)

Il est important de savoir que [95% des femmes](#) qui dénoncent une agression sexuelle dont elles ont été victimes en entreprise perdent leur emploi dans l'année. Dans le cas des viols sur personne majeure, [moins d'un viol sur cinquante](#) aboutirait sur une sanction pénale. Voilà de quoi expliquer en partie comment si peu de dénonciations sont faites, et de quoi se pencher enfin sur les vrais problèmes. Ces actes doivent être punis, systématiquement et de manière ferme. Pour que le message soit clair: nous ne tolérons, ni ne tolérerons ces

comportements. Que ce soit dans les hautes sphères politiques, en entreprise, dans l'espace public ou dans les foyers, il ne doit y avoir de place nulle part pour les violences sexistes et sexuelles.

Nous devons pousser les institutions et les entreprises à se remettre en question sur ces sujets. Plus personne ne doit ignorer ces problèmes, et nous devons nous positionner: veut-on être une part du problème, ou de sa solution? Et refuser unanimement d'entretenir cette impunité qui a trop duré.

### **"Suis-je un harceleur?"**

Vous vous demanderez, peut-être, si vos agissements tombent sous le coup du harcèlement ou non, posez-vous alors cette simple question: "Me suis-je préoccupé du consentement de l'autre?" Et vous aurez votre réponse. Essayez ensuite d'imaginer comme il peut être difficile de faire avancer les choses, quand d'éminents représentants de notre société dépassent sciemment cette limite, tout en légiférant sur ce sujet, posant des bases morales qu'ils ne respectent pas eux-mêmes. Nous sommes solidaires de toutes les victimes, d'où qu'elles viennent, où qu'elles soient, et condamnons tous les harceleurs, d'où qu'ils viennent, où qu'ils soient.

Nous allons lutter, sans relâche, jusqu'à ce que nous obtenions le respect auquel tout individu peut prétendre. Nous montrerons les limites à chaque agresseur ou harceleur, un par un s'il le faut. Nous ferons en sorte que notre société cesse d'en fabriquer. Nous sommes debout, nos filles le seront après nous, jusqu'à ce que la véritable égalité soit installée, puis nous la défendrons avec passion.

*Ecrit par Anaïs Bourdet de [Paye Ta Shnek](#), et Manon Bodin des [Féministes par Inadvertance](#).*

